FRENCH

Statement 1: For All Foreign Nationals Except Those from "Mandatory Notification" Countries

Si vous êtes arrêté ou détenu, et ressortissant d'un pays autre que les Etats-Unis, vous pouvez nous demander de prévenir le consulat de votre pays ici aux Etats-Unis. Vous pouvez également communiquer avec vos fonctionnaires consulaires. Un fonctionnaire consulaire peut notamment être en mesure de vous aider à obtenir un avocat, contacter votre famille et vous rendre visite lors de votre détention. Si vous désirez que nous prévenions le consulat, vous pouvez en faire la demande maintenant ou plus tard, au moment de votre choix. Souhaitez-vous que nous prévenions maintenant votre consulat ?

	OUI (YES)	NON (NO)		
Nom:Printed Name		Témoin:Witness		
Signature :Signature		Date :		
Ctatam and 2.				

Statement 2: For Foreign Nationals from "Mandatory Notification" Countries

Si vous êtes arrêté ou détenu, nous sommes tenus, en raison de votre nationalité, de prévenir le consulat de votre pays ici aux Etats-Unis. Nous le ferons le plus tôt possible. De plus, vous pouvez également communiquer avec vos fonctionnaires consulaires. Vous n'êtes pas oblige d'accepter leur aide mais ils peuvent notamment être en mesure de vous aider à obtenir un avocat, contacter votre famille et vous rendre visite lors de votre détention. Nous vous prions de bien vouloir apposer ci-dessous votre signature, ce qui apportera la preuve que cette information vous a bien été communiquée.

Nom:	Témoin:	
Printed Name	Witness	
Signature:	Date :	
Signature	Date	